

Compte rendu Conseil Municipal du MONTEIL du 13 avril 2021

Le conseil municipal s'est réuni à 18 heures en présence de tous les membres à l'exception de Carole DESCHAMPS, Corentin CHAMBREY et Thierry ARENDS ayant donné procuration à Isabelle HOSTIN, Bernard COMPTOUR et Rémy BARRY.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 16/03/2021.

Après avoir affecté l'excédent de fonctionnement 2020 soit 80873.87 en section de fonctionnement, le Conseil a ensuite voté le budget annexe 2021 du lotissement « les Jardins de Julie » qui s'établit en fonctionnement à 245821 € (en dépenses) et à 380209 € (en recettes), la différence correspondant au solde de l'opération qui s'achève en 2021 (totalité des lots vendus et travaux d'aménagement terminés). En investissement, le budget s'équilibre à 300000 € (remboursement de l'emprunt à court terme).

Le Conseil a ensuite décidé de maintenir en 2021 les mêmes taux d'imposition communaux, à savoir :

☞ **Taxe foncière (non bâti) : 100.78 % / Taxe foncière (bâti) : 10.99 % + 21.90 %** taux départemental.

En effet, compte tenu de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), en compensation la Commune se verra transférer le taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2020 (TFPB) soit 21.90 %

Concernant les subventions communales versées aux associations, conformément aux engagements pris et présentés aux associations, la Commune a décidé de privilégier une aide matérielle et logistique plutôt que d'allouer des subventions de fonctionnement sans fondement. Le Conseil Municipal pourra toujours envisager d'accorder une subvention exceptionnelle à une ou plusieurs associations, des lors qu'elle sera liée à un projet, une manifestation, une action... sur demande justifiée. :

Seuls le Comité Paroissial (100 €) et les familles monteillaises – aide vacances/aide séjours découvertes/aide enfants handicapés (1500 €) ne sont pas concernés par ce nouveau dispositif.

Après avoir affecté l'excédent de fonctionnement 2020 soit 31504.97 € en section de fonctionnement, le conseil a ensuite voté le budget primitif 2021 de la Commune qui s'équilibre en fonctionnement à 397949 € et à 305332 € en investissement.

L'essentiel du programme d'investissement prévoit :

- Cimetière : installation d'un columbarium et un jardin du souvenir.
- Voirie/réseaux : extension réseaux Chemin du Regain, enrochement/élargissement voirie Voie de St Quintin
- Energie : remplacement EP en LED (1^{ère} phase)
- Voirie : Réparation des voiries/ouvrages suite aux intempéries du 12 juin 2020
- Ecole : sécurisation intérieure
- Renouvellement matériel informatique Mairie
- Recalibrage réseau eaux pluviales Rue des Jardins/RD374

Ce programme d'investissement est réalisable grâce aux fonds propres de la commune soutenue financièrement par différents partenaires indispensables : Europe (FEDER), Etat (DETR). Département (FONDS 199), CAPEV, SDE, SGEV et la maîtrise de l'endettement, sans avoir recours à l'emprunt ; cependant, la baisse continue de l'autofinancement alerte les élus quant aux perspectives de plus en plus étroites d'investissement. Il est donc impératif de bien maîtriser les charges de fonctionnement et de planifier autant que possible les travaux.

Enfin, le conseil a validé le renouvellement de la mise à disposition par le CDG43 d'Isabelle CHOUVIER qui occupe le poste de secrétaire de mairie et ce, pour 3 ans, à compter du 01/01/2022.

La séance a été levée à 21 h.